



Demande d'autorisation pour l'abattage ou l'élagage d'arbres ou de bosquets

Selon les dispositions de l'art. 13 du Règlement de construction

Propriétaire :

Mandataire :

Entreprise :

Nom, Prénom :

Rue, n° :

N° Postal, localité :

Personne de contact :

Téléphone :

Courriel :

Adresse de facturation :

Emplacement :

Rue et n° :

Parcelle n° :

Objet :

Abattage arbre :

Abattage bosquet , haie :

Élagage :

Motif de la demande :

Remplacement proposé :

Remarque(s) :

Lieu, date et signature :

La demande sera accompagnée d'un plan de situation, de la description des arbres concernés (espèces, dimensions, etc.), d'un éventuel rapport d'un spécialiste, ainsi que d'un dossier photo. Si l'abattage ou l'élagage est motivé par un projet de construction, le requérant doit soumettre une demande d'abattage avec la demande de permis de construire. Elle sera transmise par courrier ou par courriel au plus tard 7 jours avant le début du chantier.

Décision du Conseil municipal (sera rempli par le Service de la gestion du territoire)

Autorisation accordée : _____ Date : _____

Justification :

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire

Le chancelier

Luca Longo

Vladimir Carbone

Cette décision peut être attaquée dans les 30 jours, dès sa notification écrite, par voie de recours auprès de la Direction cantonale des travaux publics, des transports et de l'énergie, Reiterstrasse 11, 3011 Berne. Le recours doit être déposé par écrit et doit contenir les conclusions et les motifs.